

## CONTRAT DE RESERVATION

Pour réserver, merci de renvoyer ce contrat dûment rempli et signé,  
accompagné du chèque d'acompte (libellé à l'ordre du Camping de la Plage).  
**OU** Réservation sécurisée en ligne sur le site : <http://www.campingplage.com>  
Le solde sera à régler **1 mois avant l'arrivée**. Les taxes de séjour seront à régler à l'arrivée.

Séjour du : ..... Au : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : .....

Immatriculation du véhicule : .....

Nombre d'adultes : ..... Enfants ≥ 12 ans : ..... Enfants 2-11 ans : ..... Enfants < 2 ans : .....

Nom/Prénom/Date de naissance ..... Nom/Prénom/Date de naissance .....

Comment avez-vous connu le Camping ? Déjà venu  Guide  Amis  Internet  Office tourisme  Autre  .....

✓ Si vous avez des préférences pour l'emplacement/le locatif, merci de l'indiquer :

✓ Commentaire : .....

✓ **TENTE**  **CARAVANE**  (Taille : ..... ) **CAMPING-CAR**  (Taille : ..... ) **LOCATIF**

EMPLACEMENT CAMPING	Nbre	Tarif	Montant
Emplacement Nature sans électricité pour 1 adulte			
Emplacement Nature avec électricité pour 1 adulte			
Grand emplacement (≥ 130m²) sans électricité pour 1 adulte			
Grand emplacement (≥ 130m²) avec électricité pour 1 adulte			
Adultes supplémentaires			
Enfants supplémentaires ≥ 12 ans			
Enfants supplémentaires 2-11 ans			
Enfants supplémentaires < 2 ans		gratuit	gratuit
Animaux			
Espace commun 1 adulte + 1 tente			
Espace commun 2 adultes + 1 tente			
Divers : .....			
<b>TOTAL JOURNALIER</b>			
X Nombre de nuits			
<b>MONTANT SEJOUR</b>			
		<b>COUT TOTAL</b>	
- Acompte 30 % du Coût Total			
<b>SOLDE A REGLER</b> 1 mois avant Ou règlement de la <b>TOTALITE</b>			

LOCATIONS	Nbre	Tarif	Montant
<b>Mobil-home California</b>			
<b>Mobil-home Hélios PMR</b> (pour Personne à Mobilité Réduite)			
<b>Mobil-home IRM</b> (4/6 pers)			
<b>Mobil-home Lodge</b> (6/8 pers)			
<b>Chalet Fabre</b>			
<b>Tente Lodge Victoria</b>			
<b>Tente Rando</b>			
<b>Lits enTente Dortoir</b> à partager			
Nombre d'adultes			
Nombre d'enfants (<18ans)			
Nombre de nuitées			
Animaux			
Nb parures de draps			
Forfait ménage (60€)			
Divers : .....			
<b>MONTANT SEJOUR</b>			
		<b>COUT TOTAL</b>	
- Acompte 30 % du Coût Total			
<b>SOLDE A REGLER</b> 1 mois avant Ou règlement de la <b>TOTALITE</b>			

Les taxes de séjour seront à régler à l'arrivée.

### RESERVATIONS ANNEXES

Restauration  Petit déjeuner  Pique-nique  Autre .....

✓ La location, l'emplacement et les abords seront rendus propres.

✓ Je déclare, ainsi que toutes les personnes qui m'accompagnent, être en accord avec les conditions générales du contrat au verso et avec les tarifs joints.

✓ Je réserve le séjour et verse :

Un **ACOMPTE** de **30 %** ..... € ce jour et le solde au plus tard 1 mois avant l'arrivée.

La **TOTALITE** .....€.

**Signature précédée de la mention "lu et approuvé"**

## CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT - Camping de la Plage - Saint Cirq Lapopie

Ces conditions régissent les ventes de séjour et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Le nombre de personnes et de véhicules par emplacement/location doit être respecté. Les véhicules supplémentaires se garent sur le parking extérieur.

Toutes les personnes doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché à la réception. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

### LES VISITEURS

Aucun visiteur n'est accepté sans autorisation préalable demandée à la réception. Ils sont sous la responsabilité du locataire et doivent respecter le règlement intérieur.

### RESERVATION

La pré-réservation est effective lors de la réception de l'acompte (établi à l'ordre du Camping de la Plage) et du contrat dûment complété et signé avec l'acceptation des conditions générales. La réservation sera effective lors du paiement du solde.

Le Camping de la Plage vous confirme la réservation par mail. Si vous souhaitez recevoir la confirmation par courrier, merci de le préciser.

### PAIEMENT

Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.

En cas de réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation. Le solde doit être payé dans les délais sinon le séjour sera annulé. Dans tous les cas les acomptes versés restent acquis au camping. La facture sera éditée le jour du départ.

### TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

Les prix sont valables pour la saison en cours. Ils sont TTC. La taxe est perçue, à l'inscription, le jour de l'arrivée. Le montant est fixé par la communauté de communes.

### ANNULATION ET MODIFICATIONS

Le client peut souscrire un contrat annulation auprès de son assurance personnelle ou auprès de la Fédération Française de Camping-Caravaning : [www.ffcc.fr](http://www.ffcc.fr) (01.42.72.84.08).

Les modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais sous réserve de disponibilité et de possibilité. En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

Tout séjour interrompu ou abrégé de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement. En cas d'annulation du Camping de la Plage, sauf en cas de force majeure, votre séjour sera remboursé dans sa totalité. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit avec accusé de réception. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous. Si l'annulation intervient :

\* Plus de 30 jours avant la date du début de séjour : les acomptes versés seront conservés par le camping.

\* Moins de 30 jours avant la date du début de séjour : 100 % du montant du séjour est exigé.

### ASSURANCE

Chaque client doit obligatoirement posséder toutes les assurances qui garantissent les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, de dégradation, d'incendie... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

### ARRIVEE ET DEPART

Il faut impérativement se garer sur le parking d'attente et venir à pied à la réception pour faire l'inscription. Une place parking devant l'accueil est disponible pour les personnes à mobilité réduite.

Pour les **locations**, les arrivées se font à partir de 16h (en cas d'arrivée tardive, il est impératif d'informer la réception au préalable) et le départ entre 8h30 et 10h après l'état des lieux (horaire fixé lors de l'arrivée). Pour les **emplacements**, les arrivées se font à partir de 14 h en haute saison et 14h30 en basse saison et les départs ont lieu avant 11h45.

Pour tout départ retardé, une journée supplémentaire vous sera facturée au prix de la nuit en vigueur. Si le locataire arrive à l'avance, le meilleur accueil lui sera réservé dans l'attente de sa location ou de son emplacement.

La réception est ouverte :

- En juillet et août : 8h30 – 12h00 et 14h00 – 19h00
- En basse saison : 8h30 – 12h00 et 14h30 – 18h30

Les heures d'ouverture/fermeture peuvent être modifiées. Dans ce cas, elles seront affichées à la réception.

En cas de départ anticipé, le rendez-vous de l'état des lieux est à replanifier avec la réception. Le séjour est dû dans son intégralité sur les bases des dates de séjour définies lors de la réservation.

En cas d'arrivée tardive ou retardée : il est impératif de prévenir la réception afin de convenir d'un horaire. Si le camping n'est pas prévenu dans les 24 h, celui-ci dispose de l'emplacement ou de la location.

### CAUTION

Une caution de 20 € est demandée pour le badge de la barrière.

Pour les locations, une caution de 300 € est demandée à l'arrivée. Si le ménage a été effectué, que la location n'a subi aucune dégradation matérielle ou vol, la caution sera rendue après l'état des lieux de départ. Si le ménage n'est pas effectué, qu'il y a eu vol(s) et/ou dégradation(s), la caution sera dégrèvée du montant des dégâts constatés.

La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

### ETAT DES LIEUX

Le nettoyage complet de la location, emplacement et abords incombe aux locataires, sinon un forfait de 60 € vous sera demandé. Le locataire peut demander, soit à la réservation soit sur place, un forfait nettoyage (60€).

L'état des lieux d'entrée est effectué avant l'arrivée du locataire qui a 24 h pour informer l'accueil des remarques éventuelles. Pour l'état des lieux de fin de séjour, un rendez-vous est fixé à la réception lors de l'arrivée.

### CRISE SANITAIRE

Le client s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place sur le camping, le respect de la distanciation sociale et l'application des gestes barrières.

### SECURITE

Le camping est en zone inondable. Le Lot sort parfois de son lit en hiver et atteint rarement le camping. Ces crues sont annoncées.

Des extincteurs sont accessibles à tous en divers points du camping (cf. plan du camping). Les barbecues individuels sont interdits sans autorisation. Un barbecue collectif est à votre disposition. En cas d'incendie ou de tout autre incident, avisez immédiatement la réception. Veuillez respecter le plan d'évacuation (affiché dans les lieux publics et sur le plan du camping présent dans le livret d'accueil) et emprunter les sorties de secours à pied.

Aucun jeu violent n'est autorisé.

Vos appareils, prises, câbles électriques sont tous conformes à la législation en vigueur.

### INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le client reconnaît expressément que le Camping de la Plage ne pourra être tenu responsable de la communication effectuée par ses partenaires, ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans leur brochure ou leur site et notamment les photos, les qualificatifs, les activités, les services, et les dates.

Toutes les photos et les textes utilisés sur les brochures et sur les textes sont non contractuels, ils n'ont qu'un caractère indicatif.

Les informations que vous nous communiquez ne seront transmises à aucun tiers. Elles sont confidentielles. Elles seront uniquement utilisées par le Camping de la Plage pour le traitement de votre commande.

Vous autorisez sans contrepartie le camping à utiliser sur tous supports les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour ses besoins publicitaires et pour l'animation. En cas de refus, vous devez faire votre demande.

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il suffit de nous en faire la demande écrite (AR) en nous indiquant vos coordonnées.

### LES MINEURS

Ils doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents ou tuteurs qui en sont pénalement et civilement responsables. Ils ne sont pas autorisés à séjourner seuls sur le site.

### LES JEUX

Par mesure de sécurité et de bruit, l'accès à l'aire de jeux est interdit après 23 h.

Les enfants sont accompagnés aux aires de jeux, ils sont sous la responsabilité de leurs accompagnants et respectent les consignes.

### ANIMATIONS – ACTIVITES

Les participants sont soumis aux règles énoncées par l'équipe. La direction se réserve le droit d'annuler des animations.

### LES ANIMAUX

Les chiens de 1ère et 2ième catégories et animaux dangereux sont interdits. Les autres animaux sont acceptés sur présentation du carnet de vaccinations à jour. 1 seul animal de plus de 6 mois est autorisé dans les locations (interdit sur les canapés, les lits, les sanitaires...). Ils sont obligatoirement tenus en laisse et toujours sous la vigilance des propriétaires. Il est interdit de les laisser seuls sur l'emplacement ou dans le locatif. Leurs excréments sont ramassés et les salissures nettoyées par leur propriétaire. Ils sont interdits dans les espaces publics, aire de jeux, plage, bar...

### TENUE ET HYGIENE

Il est interdit de fumer dans les locations et dans les espaces publics (éteindre les mégots dans les cendriers à disposition et non dans les allées). Les sanitaires sont nettoyés et les poubelles sont ramassées plusieurs fois/jour. Nous vous remercions de tenir les lieux propres. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping et de ses installations.

Le respect des zones de lavage et de vidange est obligatoire.

### ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Le camping est dans une démarche durable : mise à disposition de containers pour le tri sélectif (sur le parking extérieur du camping). Une attention aux économies d'énergies est demandée. L'environnement naturel et humain doit être respecté.

### RESPECT

Le silence doit être respecté après 23h. A l'intérieur du camping, la vitesse est limitée à 10 km/h. La circulation est interdite de 23 h à 7 h. Merci de garer tous les véhicules sur le parking à l'entrée. Le stationnement doit se faire sur l'emplacement octroyé et ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Le respect des voisins, des employés et des gérants est de rigueur.

### SANCTIONS

Chaque client s'engage à respecter le présent contrat de location et le règlement intérieur du Camping de la Plage. Toute dégradation commise sera à la charge de son auteur. Tout comportement visant à troubler l'ordre général du camping pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'établissement (alcool, stupéfiants, dégradations, vols, nuisances sonores répétées, comportement provocateur et indécent, ...).

### LITIGE – RECLAMATION - MEDIATION

Le camping n'est pas responsable d'une mauvaise réception de la télévision ou de la Wifi. Pour toute réclamation, merci de venir à la Réception. En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal le plus proche du camping. Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique ([www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)) ou par voie postale (MEDICYS - 73 bd de Clichy - 75009 Paris).

*Je déclare être en accord avec les termes du contrat.  
Je date et signe avec la mention „lu et approuvé“.*